

Présents : M. BÉGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes DUMAS, DURAND, MM. BRUNET ET GAUTHIER

Absents : Mme CHACON, DUVEAU et GUILLON

Secrétaire de séance : Mme DURAND

Ouverture de la séance : 19h

-Quinze administrés assistent au conseil extraordinaire.

Avant de débiter la séance, M. le Maire fait part à l'assemblée que suite au rendez-vous du 5 décembre avec 7 administrés, il a convoqué ce Conseil extraordinaire afin de répondre précisément aux interrogations concernant les derniers investissements, notamment l'achat d'un terrain pour l'agrandissement de la salle communale, la nouvelle évacuation des eaux vannes de la station d'épuration, l'achat d'un distributeur de jetons pour l'aire de camping-car et le remplacement du défribillateur.

A l'issue de ce Conseil, les administrés présents pourront s'ils le souhaitent poser des questions et s'exprimer durant 15 minutes lors de la réunion d'information, M. le Maire annonce qu'il n'acceptera de quiconque aucun propos diffamatoire ni accusateur à l'encontre du Conseil et qu'il n'hésitera pas à déposer plainte si cela se présentait.

Lecture et approbation du compte rendu du 5 novembre.

Capacité de couverture des Dépenses d'investissement 2019 à ce jour :

40664 euros.

Achat du terrain de Mme GILET

Ce crédit disponible permettra d'acquérir le terrain de Mme GILET afin d'agrandir la salle communale (délibération n° 3 du 23 mai 2017) et de mettre en conformité les canalisations de la station d'épuration.

Suite au décès de Mme BOURGET, Mme Gilet sa fille a renouvelé la proposition de 2017, ce qui fut accepté par le Conseil.

Montant de l'investissement (en euros TTC)

Achat du terrain : 15000.00

Frais de notaire : 1300.00

Frais de géomètre : 908.64

Mise en conformité de la station : environ 2000.00 euros.

Lecture des contrats de ruralité de la CDCMOVA passés avec M. le Préfet pour l'aire de camping-car et la rénovation de la toiture de la salle communale

Financement global de l'aire de camping-car

Coût final : 20912.05 euros(incluant l'achat et la pose du distributeur de jetons 3132 euros.

Le distributeur de jetons permettra une plus grande liberté pour l'accès au site
Une vidange à moindre coût serait envisageable.

Défibrillateur

M. le Maire rappelle que le défibrillateur de la commune étant hors d'usage, il était obligatoire (décret) de le remplacer.

3 devis ont été demandés auprès de 3 fournisseurs (en euros TTC)

1668. 00

1434.00

1102.68 avec reprise de l'ancien défibrillateur

M. le Maire a opté naturellement pour la proposition la moins-disante .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 20 heures.